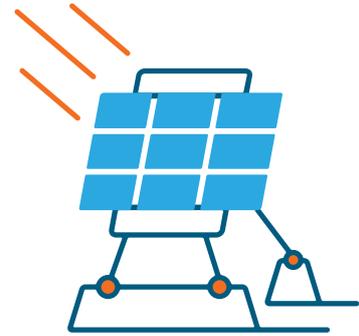


LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

en 10 points



1

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est un outil de pilotage de la politique énergétique de la France. Elle a été créée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Élaborée à partir de juin 2017 en associant de très nombreux acteurs, la PPE a fait l'objet d'un débat public entre mars et juin 2018.

2

ÇA SERT À QUOI ?

La programmation pluriannuelle de l'énergie dessine le chemin que le Gouvernement va suivre au cours de la décennie à venir. Elle fixe les priorités d'actions pour la politique énergétique qui permettront à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050, une nécessité pour répondre au défi climatique.

3

QUELLE EST SA DURÉE ?

La programmation pluriannuelle de l'énergie porte sur deux périodes successives de cinq ans. La nouvelle PPE est établie pour 2019-2023 et 2024-2028. Elle sera revue dans 5 ans.



4

QUEL LIEN AVEC LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE ?

La PPE est une étape clé pour mettre en œuvre la trajectoire définie par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) à horizon 2050. Elle adopte, pour le secteur énergétique, les mesures opérationnelles qui permettront, dans les 10 années à venir, de mettre la France sur le chemin de la neutralité carbone. Les deux stratégies sont publiées en même temps.

5

LA PPE EN CHIFFRES

HORIZON 2023

- 2,5 millions** de logements rénovés
- 10 000** chauffages charbon et 1 million de chaudières fioul remplacés par du chauffage à base d'énergies renouvelables ou de gaz haute performance
- 1,2 million** de voitures particulières électriques
- 20 000** camions au gaz en circulation
- 9,5 millions** de logements chauffés au bois avec un appareil labellisé
- 3,4 millions** de logements raccordés à un réseau de chaleur

HORIZON 2028

- Baisse de 14 %*** de la consommation finale d'énergie en améliorant notre efficacité énergétique dans tous les secteurs (habitat, transport, industrie...)
- Réduction de 35 %*** de la consommation primaire d'énergies fossiles
- Doublement** des capacités de production d'électricité renouvelable
- Hausse de 40 %** de la production de chaleur renouvelable

*par rapport à 2012

6

OBJECTIF 1 FAIRE BAISSER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Pour réduire la consommation finale d'énergie dans toute l'économie deux actions de long terme :

- donner un juste prix au carbone dans toute l'économie, pour prendre en compte le coût caché des dommages causés par les émissions de gaz à effet de serre dans les prix de marché ;
- améliorer l'efficacité énergétique.

Ces actions sont complétées par des mesures dans le bâtiment, les transports et l'industrie. L'un des objectifs fixés est la rénovation de 500 000 logements par an, dont la moitié occupée par des ménages modestes.

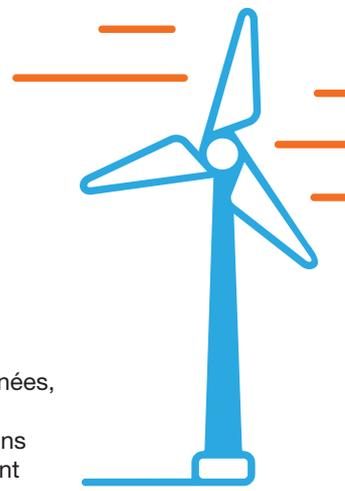
7

OBJECTIF 2 RÉDUIRE L'USAGE DES ÉNERGIES FOSSILES

Ciblée sur les énergies les plus carbonées, la baisse de l'utilisation des énergies fossiles permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également d'améliorer la qualité de l'air pour les autres polluants.

Le Gouvernement prévoit notamment :

- la fermeture des dernières centrales à charbon d'ici à fin 2022 ;
- le remplacement de 1 million de chaudières au fioul d'ici 2023, grâce au coup de pouce « économies d'énergie » pour les particuliers.



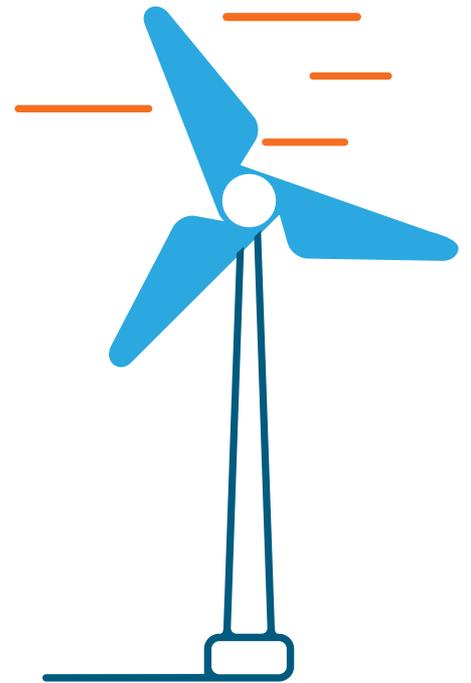
8

OBJECTIF 3 : DIVERSIFIER LE MIX ÉNERGÉTIQUE

La diversification du mix énergétique passe par le développement des énergies renouvelables (EnR) et par la réduction du nucléaire.

Le Gouvernement prévoit un doublement des capacités installées en termes d'EnR électriques d'ici 2028. Pour y parvenir, la PPE décline les objectifs généraux et les mesures par énergie renouvelable : augmentation des aides financières pour la chaleur renouvelable (fonds chaleur de l'Ademe), nouveau calendrier d'appels d'offres pour les EnR électriques, consolidation de l'obligation d'achat à tarif réglementé pour le gaz renouvelable...

Parallèlement, le Gouvernement se fixe l'objectif d'atteindre une part du nucléaire au sein du mix électrique de 50 % à l'horizon 2035. L'atteinte de cet objectif implique la fermeture de 14 réacteurs nucléaires, dont 4 à 6 réacteurs d'ici 2028 (y compris les 2 de Fessenheim).



9

OBJECTIF 4 DÉVELOPPER L'EMPLOI

L'évaluation macro-économique réalisée pour la PPE 2019-2028 montre son impact positif sur la croissance économique et l'emploi, avec une hausse supplémentaire de 2,3 points de PIB et la création de 475 000 emplois d'ici à 2028 (par rapport à une situation sans PPE).

10

OBJECTIF 5 RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT

Globalement, le pouvoir d'achat des consommateurs va aussi augmenter : hausse de 2,7 points du revenu disponible brut des ménages.

Des aides financières sont également proposées aux particuliers pour réaliser des travaux d'écovénovation dans leur logement de manière à baisser leur facture énergétique.

